



Au fil des 3 Rivières

Sommaire

- Le Territoire Page 2
- Edito Page 3
- Le Syndicat
des Trois Rivières Page 4
- Equipe rivière Page 7
- Gestion des milieux
aquatiques Page 8
- Etude sur les milieux
aquatiques Page 12
- Sensibilisation Page 13
- Valorisation
du patrimoine Page 14
- Assainissement Page 15
- Jeu-concours Page 16

La Cance à Gallélaure (Annonay-Roiffieux)

Le territoire

- ◆ 2 départements : l'Ardèche et la Loire
- ◆ 46 Communes
- ◆ 608 km² de superficie
- ◆ Environ 68 000 habitants
- ◆ 360 km de cours d'eau



Ruisseau du Vérin - Chuyer



Ruisseau de l'Argental
La Versanne



Ruisseau de la Valencize
Chavanay



Ruisseau du Malbuisson - Vanosc



Ruisseau du Torrenson - Andance



L'eau et l'aménagement du territoire sont des notions fortes et primordiales en vue de la mise en place de projets territoriaux de développement durable.

Les acteurs de l'eau sont (et seront de plus en plus) amenés à travailler dans le cadre de leurs propres politiques avec ceux de l'aménagement du territoire et inversement.

Face à ce constat, le Syndicat des Trois Rivières œuvre pour la mise en place d'interactions fortes en vue de la prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire.

Ainsi, la structure est sollicitée pour l'élaboration et le suivi des différents documents d'urbanisme en cours de révision sur son territoire.

Deux thématiques importantes, où les compétences du Syndicat des Trois Rivières sont requises, sont ainsi régulièrement mises en avant.

- **La prise en compte des zones humides :**

Cela répond à un enjeu fort de préservation de ces milieux. Ces infrastructures naturelles possèdent des fonctionnalités qui permettent entre autre :

- D'assurer une régulation hydrologique.
- D'auto-épurer.
- De protéger la qualité de l'eau et de constituer un réservoir biologique.

Face à cette exigence, un constat : à l'échelle nationale, ce sont plus de la moitié des zones humides qui ont disparues entre les années 1960 et 1990. Le morcellement et la détérioration des zones restantes rendent la situation critique pour la survie de certains types d'écosystèmes et pour une gestion équilibrée de l'eau.

- **La gestion des risques hydrauliques et la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes aux risques d'inondations :**

Cet autre point majeur peut aussi être interdépendant du précédent. Pour ce thème, le Syndicat des Trois Rivières s'engage, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, dans la démarche d'un portage d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI d'intention).

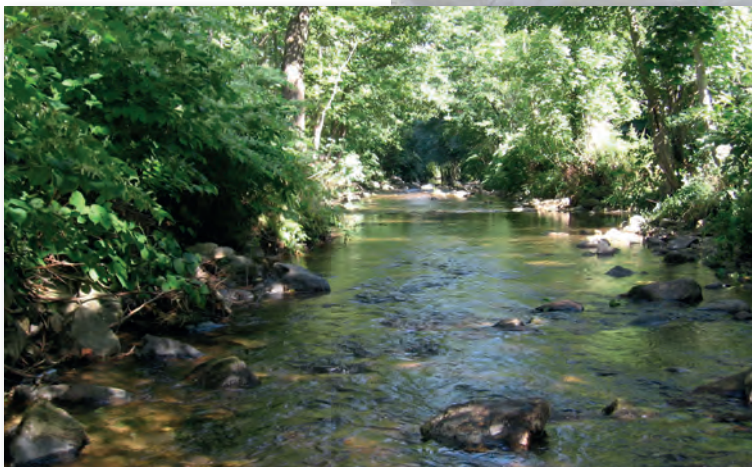
Une des nombreuses actions de cette démarche sera notamment de définir les Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) pour les communes qui n'en ont pas. Ces PPRI, une fois validés par les services de l'Etat, seront ensuite inscrits dans les PLU des différentes collectivités.

La prise en compte de la gestion et du traitement des eaux pluviales, enjeu primordial pour les territoires urbanisés, devra également être pris en considération.

Toutes ces actions démontrent du travail important qui attend le Syndicat des Trois Rivières. Ces missions revêtent une importance majeure pour notre territoire et pour les générations futures.



Jean-Pierre VALETTE
Président du Syndicat des Trois Rivières



La Déôme à St Sauveur en Rue

Syndicat des Trois Rivières

Depuis plus de 10 ans, des efforts ont été engagés en faveur des milieux aquatiques et doivent être poursuivis. Ainsi, le Syndicat des Trois Rivières est en période de transition entre la fin du Contrat de Rivière et la réflexion menée pour mettre en place une nouvelle procédure de gestion raisonnée des milieux aquatiques.

Depuis 2004 et jusqu'à début 2013

Une procédure arrivée à son échéance

Le Contrat de rivière Cance-Deûme/Déôme-Torrenson a débuté en février 2004 et se termine actuellement.

Durant les 8 années de réalisation du Contrat de Rivière, de nombreuses actions ont été conduites en faveur des milieux aquatiques du territoire.

Un avenant a permis d'ajuster certaines actions programmées mais aussi d'en inscrire de nouvelles. Au total, près de 35 millions d'euros ont été mobilisés pour des actions d'assainissement, de restauration et d'entretien des milieux aquatiques, de communication ...

Quelques opérations inscrites au contrat de rivière ont été lancées récemment et sont actuellement en cours de réalisation.



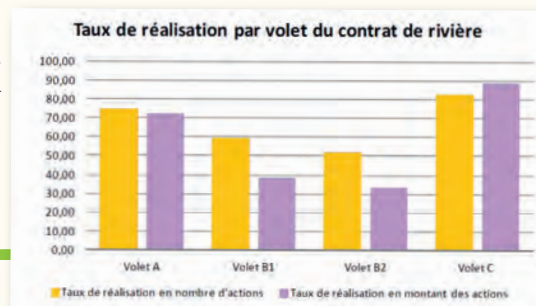
Document
Contrat de Rivière

2010

2011

2004

Graphique sur le taux de réalisation par volet du Contrat de Rivière (source étude Bilan)



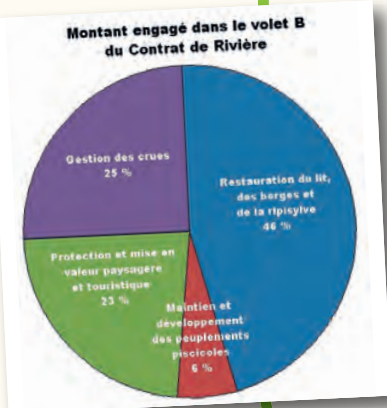
De fin 2011 à fin 2012

Un bilan prospectif

La contractualisation arrivée à échéance, il convient de dresser le bilan des actions conduites et de mesurer le chemin parcouru depuis 2004.

Ce travail a été confié, début 2012, à un groupement de 2 bureaux d'études : Burgeap et Intermède. Ils ont la charge, sur une durée de 12 mois, de réaliser un véritable audit de la procédure écoulee, mais aussi d'analyser le fonctionnement du Syndicat des Trois Rivières, structure chargée de son animation.

Cette étude bilan est établie en s'appuyant sur le retour objectif et critique de l'ensemble des partenaires institutionnels, techniques et financiers. Les élus locaux, les partenaires associatifs, les usagers, les propriétaires riverains..., ont également été consultés pour l'occasion.



Graphique de réalisation (montant) du volet B du Contrat de Rivière (source étude Bilan)

Sensibilisation des écoles



Carte de synthèse de la sensibilisation dans les écoles (source étude Bilan)



De mi-2011 à mi-2013

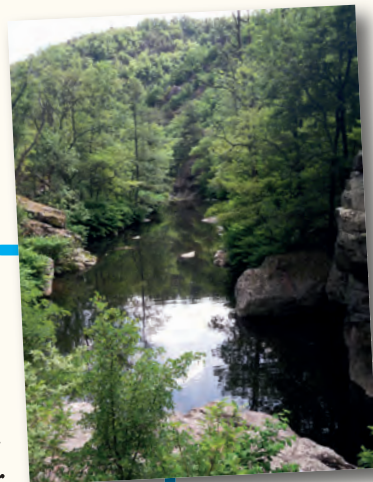
Des actions tournées vers l'avenir

Outre la nécessaire analyse des réussites et des difficultés du Contrat de Rivière et des enseignements qu'il faudra en tirer, les élus locaux restent résolument tournés vers l'avenir. Face aux enjeux que représente l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau à l'horizon 2015-2021, **de nombreuses actions en faveur de la reconquête des milieux, de leur protection et de leur mise en valeur, restent à mener.**

Il est important de souligner que l'élargissement du territoire du Syndicat des Trois Rivières, avec l'arrivée mi-2011 de 18 nouvelles communes, porte l'exigence de mettre en place une gestion équilibrée et cohérente des milieux aquatiques sur près de 14 cours d'eau supplémentaires.

A l'instar des investigations menées pour établir le bilan de la procédure, un véritable recensement des attentes des partenaires, en terme de qualité et de gestion des milieux aquatiques, sera défini, sur la totalité du territoire.

Cette démarche constitue, le socle de la phase prospective de l'étude bilan.



*La rivière Cance
au site de
la Roche Péréandre*

2012

2013

2014

De 2013 à 2014

Une nouvelle procédure à mettre en place

A l'issue de la phase prospective de l'étude bilan, nous connaissons l'ensemble des éléments nécessaires à la **définition de la future politique locale de gestion de l'eau à mettre en place.** Cette politique devrait, d'ici 2014, être déclinée sous la forme d'un programme pluriannuel d'actions, au sein d'une nouvelle procédure contractuelle.

En parallèle, la recherche, le recueil et la production de données sur l'ensemble des rivières du territoire du Syndicat des Trois Rivières, sont en cours. Cet état des lieux se dessine au travers d'études qui ont débutées entre 2011 et 2012. C'est le cas de l'étude d'évaluation de la qualité des eaux, de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables et de l'étude pour la mise en place d'un système de surveillance des cours d'eau...

L'ensemble des données recueillies permettra de définir précisément les actions à réaliser afin de répondre aux obligations réglementaires et aux attentes des acteurs de l'eau.



*Campagne de jaugeage
pour l'étude de détermination
des volumes maximum prélevables*





Au cours de l'année 2011, le Syndicat des Trois Rivières a vu son périmètre s'agrandir suite à l'arrivée de plusieurs collectivités ; à savoir la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, la Communauté de Communes Rhône Valloire pour le compte des communes de Champagne et Peyraud, ainsi que les communes de Peaugres et Félines. Le territoire du Syndicat des Trois Rivières couvre ainsi 46 collectivités réparties sur la Loire (22) et l'Ardèche (24).

Au vu du nouveau périmètre du Syndicat des Trois Rivières, ce dernier a dû actualiser ses statuts*.

Suite à la révision statutaire engagée au cours de l'année 2012, un nouvel arrêté préfectoral valide et modifie les statuts du Syndicat des Trois Rivières. Dorénavant, les collectivités adhérentes sont représentées par 37 délégués qui sont élus dans les communes et communautés de communes adhérentes à la structure.

Cette modification statutaire a notamment concerné la représentativité des collectivités adhérentes mais aussi les champs de compétence de la structure.

En effet, voici les principales compétences permettant au syndicat de continuer à agir pour l'amélioration des milieux aquatiques :

- Mettre en place, gérer et animer des procédures en lien avec les milieux aquatiques.
- Réaliser des travaux de restauration, d'entretien et de mise en valeur des cours d'eau.
- Réaliser des travaux de renaturation du lit, des berges et des fonctions écologiques des cours d'eau.
- Réaliser des opérations de protection, de restauration et de mise en valeur des zones humides.
- Effectuer des travaux de diversification, d'amélioration de l'habitat piscicole et astacicole sur les cours d'eau du territoire du Syndicat des Trois Rivières.
- Mise en place, coordination, gestion et suivi du Programme d'Actions de Prévention des Inondations.
- Organiser la surveillance, la prévision et la transmission de l'information sur les crues et les étiages.
- Mettre en place et effectuer des opérations de communication et de sensibilisation à l'attention de l'ensemble des acteurs du territoire.
- ...

En complément de ces compétences, le Syndicat des Trois Rivières assure également pour les collectivités locales et EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) adhérents, des missions d'assistance administrative et technique pour des opérations d'assainissement, d'eaux pluviales ou encore d'alimentation en eau potable.



La Cance

**Statut : ensemble des dispositions législatives et réglementaires fixant les garanties fondamentales (droits et obligations) accordées à une collectivité publique.*

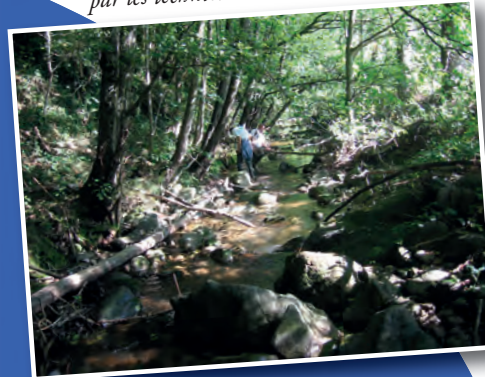
L'équipe du Syndicat des Trois Rivières

Afin de mener à bien l'ensemble des compétences et missions inscrites dans les statuts du Syndicat des Trois Rivières, ce dernier se compose d'une équipe de 8 personnes : un chargé de mission, 1 technicien de rivière, 1 technicien des milieux aquatiques, une animatrice, une collaboratrice et trois agents rivières.

Quelques missions d'un technicien de rivière dans un syndicat :

- Définir un programme global pluriannuel d'entretien des cours d'eau en tenant compte des objectifs écologiques, économiques et d'usages du milieu.
- Conception, programmation et suivi de la réalisation de travaux de restauration, d'entretien et d'aménagement des berges des rivières (recensement des propriétaires riverains, autorisation de travaux, consultation des entreprises, suivi des travaux, ...).
- Conseiller les élus locaux, les riverains sur la gestion à entreprendre et les techniques à utiliser en bord de cours d'eau.
- Suivi de la qualité des milieux aquatiques.
- Gestion et encadrement d'une équipe rivière ou équipe d'insertion réalisant des travaux de restauration, d'entretien et de mise en valeur des cours d'eau.
- Sensibilisation et communication : relations avec les usagers des milieux aquatiques, les propriétaires riverains, les élus, participation à des animations scolaires, des journées propres, rédaction d'articles pour divers documents...

Prospection terrain par les techniciens de rivière sur la Cance





Débroussaillage du ruisseau du Baral à Champagne



Abattage d'arbre sur la Deûme à St Marcel

Des opérations de restauration et d'entretien ont débuté sur les cours d'eau du Baral et du Pégoul à Champagne, du Crémieux à Peyraud ainsi que sur les ruisseaux du Vérin et du Mallevall. Celles-ci, permettent principalement d'éliminer les arbres et les arbustes gênant l'écoulement des eaux.

Dernièrement, l'équipe est intervenue au niveau du Pont de l'Eterpas sur le ruisseau du Torrenson (commune de Saint Cyr).

Dans le but de rétablir une section d'écoulement suffisante en amont du Pont de l'Eterpas, un retalutage de la rive droite du Torrenson a été réalisé. Dans le cadre de ce projet, l'équipe rivière est intervenue pour effectuer la renaturation des berges par revégétalisation avec notamment la mise en place d'un géotextile, l'ensemencement des talus et la plantation de boutures de saules.

De nombreux secteurs ont fait l'objet d'aménagements similaires effectués par l'équipe rivière (ruisseau de Rigueboeuf à Colombier, ruisseau du Creux à Andance, ruisseau du Torrenson à Saint Etienne-Valoux...).

Equipe rivière

Interventions de l'équipe rivière

Depuis septembre 2009, l'équipe rivière travaille sur l'ensemble des cours d'eau des bassins versants du Syndicat des Trois Rivières pour assurer les missions principales suivantes :

- Restauration et entretien du lit et des berges.
- Renaturation des cours d'eau.
- Lutte contre les espèces invasives.
- Restauration des fonctions écologiques des cours d'eau et des zones humides.



Aménagement des berges en technique de génie végétal sur le Torrenson à St Cyr



Aménagement des berges du Torrenson à St Etienne de Valoux



Fauchage de la Renouée du Japon

L'équipe rivière poursuit également les opérations de lutte contre la renouée du Japon.

En raison de la proximité des milieux aquatiques, les moyens essentiellement employés sont l'arrachage manuel des rhizomes (racines), la coupe et le broyage des rémanents. Sur certains secteurs, une végétalisation est effectuée afin de concurrencer les éventuelles repousses.

L'efficacité des pratiques repose entre autre sur la fréquence des interventions qui doivent être régulières. Depuis le démarrage des opérations de lutte contre la renouée du Japon, notamment sur l'amont des bassins versant, on constate une régression des massifs de renouée du Japon au profit d'une végétation pionnière.

Les résultats obtenus sont encourageants et à poursuivre...



L'objectif principal des travaux en rivière est d'améliorer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau. Celles-ci se traduisent par leur rôle de maintien des berges, de régulateur thermique de l'eau, de dissipation de l'énergie des crues, de présence d'habitats et de corridors*.

Renaturation et stabilisation des berges sur le Torrenson à Andance

Au cours du mois de décembre 2011, le Syndicat des Trois Rivières a réalisé des travaux de restauration et de renaturation du lit et des berges du ruisseau du Torrenson sur la commune d'Andance au lieu-dit les Rioux.

Plusieurs objectifs ont été établis pour ces travaux, à savoir :

- Stabiliser et renaturer le lit et les berges du cours d'eau.
- Diversifier les écoulements.
- Améliorer l'habitat piscicole.
- Reconstituer une ripisylve saine et adaptée aux enjeux présents.

Afin de répondre aux divers objectifs formulés, des travaux du lit et des berges ont été réalisés. Dans le but de restaurer et renaturer le ruisseau du Torrenson, les travaux suivants ont été menés :

- Pose de caissons végétalisés** sur 15 mètres linéaires.
- Dévégétaliser, décaisser, reprofiler et ensemer la berge située en rive droite.
- Mettre en place un seuil de calage en blocs de type radier de fond au droit du pont.
- Réaliser deux seuils piscicoles.



Mise en place du caisson en rondins de bois sur le Torrenson à Andance



Remplissage du caisson avec de la terre

Quelques chiffres...

- Coût de l'opération : 14 770,60 € TTC
- Aides publiques du Conseil Général de l'Ardèche, de la Région Rhône-Alpes et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 70 % du coût de l'opération
- Solde financé par le Syndicat des Trois Rivières

*Corridor : milieux reliant entre eux plusieurs espaces naturels (ex : haie, rivière.).

Ces sites sont essentiels pour la faune, comme passage pour la migration, la recolonisation d'habitats mais aussi pour les déplacements vers les sites de nourrissage, de reproduction...

**Caisson végétalisé : structure constituée de rondins de bois installés sur différents étages et sur 2 rangées. Des matériaux terreux sont déposés entre les 2 rangées, maintenus par du géotextile et végétalisés.



Le site après les travaux

Mise en valeur du Torrenson à St Etienne de Valoux



Le Torrenson dans le bourg de St Etienne de Valoux avant les travaux

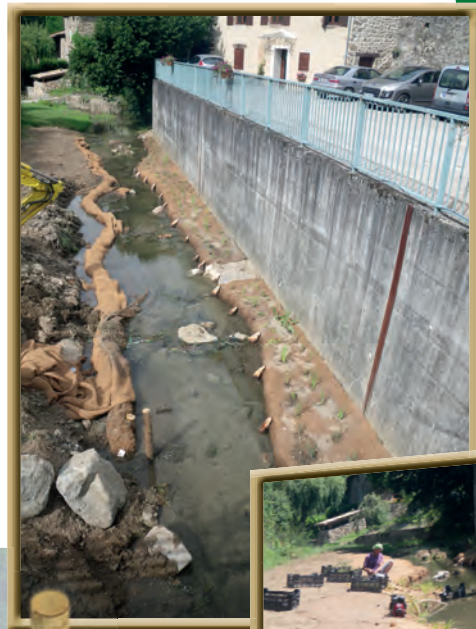
Le lit et les berges du Torrenson ont fait l'objet, il y a plusieurs années, d'importants remaniements dans le bourg de St Etienne de Valoux. Des érosions de berges ainsi qu'un enfoncement du lit sont apparus depuis.

Afin de redynamiser et de pallier à ces phénomènes, la municipalité a souhaité remettre en valeur les berges du cours d'eau tout en maintenant l'accessibilité du site. Après concertation avec la commune, le Syndicat des Trois Rivières a élaboré le projet et a fait réaliser les travaux par une entreprise privée (La Compagnie des Forestiers) en juin 2012.

L'aménagement a consisté en divers travaux :

- La pose de boudins de géotextile ainsi que des déflecteurs de pleines eaux permettent de diversifier les écoulements et de créer des caches pour les poissons. Ces boudins sont végétalisés par la plantation d'hélophytes (plantes semi-aquatiques), qui à terme, par le biais de leurs systèmes racinaires, maintiendront la terre des berges et limiteront l'érosion.
- La mise en place de 3 seuils piscicoles favorise la présence des poissons par la constitution de caches. Le seuil de calage permet pour sa part de stopper l'enfoncement du lit en piégeant les sédiments.

A la fin du chantier et en collaboration avec les enseignantes de l'école de St Etienne de Valoux, les élèves ont pu découvrir le site. Les travaux réalisés leur ont été expliqués de manière ludique afin qu'ils respectent les lieux tout en se les appropriant. Ce site est un lieu de vie au cœur du village, à proximité de l'école.



Mise en place de boudins de géotextile en rive gauche et des déflecteurs en rive droite



Plantation des hélophytes



Mise en place d'un seuil piscicole



Le site quelques mois après les travaux



Chutes des seuils piscicoles



Sensibilisation des élèves de l'école de St Etienne de Valoux après les travaux



*Pose de blocs dans la Cance
à Galléliaure*

Diversifier l'habitat piscicole

L'étude des poissons, avec notamment l'inventaire des espèces présentes, leur nombre ainsi que leur état sanitaire, est un élément important de la détermination de l'état écologique de nos cours d'eau. Une population piscicole en bonne santé laisse augurer un cours d'eau de qualité.

Plusieurs facteurs peuvent agir sur la faune : la qualité et la quantité d'eau, bien sûr, mais aussi l'habitat. Ce dernier peut se caractériser, entre autre, par la diversité des caches, la granulométrie, les écoulements...

Sans un habitat varié de qualité, les poissons peuvent avoir des difficultés à assurer tout ou partie de leur cycle biologique. Cela peut aboutir, à terme, à la disparition de certaines espèces.

Outre la quantité et la qualité, sur lesquels travaille déjà le Syndicat des Trois Rivières, il convient, sur certains tronçons de cours d'eau, de restaurer ou d'améliorer l'habitat piscicole. Plusieurs secteurs potentiels ont été identifiés sur les bassins versants.

Cette année, la Cance au lieu-dit Galléliaure (Annonay et Roiffieux) ainsi que la Deûme à la Garinière (Saint Marcel-lès-Annonay), ont fait l'objet de travaux de diversification de l'habitat piscicole.

Des blocs ont été installés dans le lit du cours d'eau. Ces derniers ont pour rôle d'accélérer localement la vitesse de l'eau et d'augmenter sa teneur en oxygène dissous, tout en créant des zones de caches (abris pour la faune) sur des secteurs déficitaires.

Les blocs sont issus de carrières locales et ont de fait les mêmes caractéristiques que la roche présente dans le cours d'eau.



*Mise en place d'un seuil piscicole
sur la Cance à Vocance*



Seuil piscicole terminé

Des seuils de sur la Cance

Le hameau de Larcher sur la commune de Saint Julien Vocance est alimenté en eau potable par l'intermédiaire d'une canalisation enterrée au fond de la rivière Cance. Cette traversée se situe en amont immédiat d'un ancien seuil d'irrigation. Suite à la crue de décembre 2003, celui-ci a quasiment disparu provoquant un enfouissement progressif du lit du cours d'eau.



*La Deûme à la Garinière à St Marcel
avant travaux*

*La Deûme à la Garinière à St Marcel
après la pose des blocs*



de l'habitat piscicole sur la Cance



Durant le mois de juillet 2012, d'importants travaux ont été réalisés aux abords et dans le lit de la rivière Cance, au droit de la caserne des pompiers de Vocance.

Bien que la bonne qualité et la fraîcheur des eaux de la Cance laissaient présager un très bon peuplement de truites, diverses pêches électriques ont démontré que celles-ci étaient bien présentes mais de petites tailles.

En effet, sur ce secteur, la rivière s'est enfoncée entraînant une diminution du nombre de caches (pour la faune) mais aussi la mise à nue d'une canalisation d'eaux usées. En cas de rupture, celle-ci pouvait provoquer une pollution.

Le Syndicat des Trois Rivières s'est rapproché de la régie d'eau et d'assainissement de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay afin d'apporter une solution à ces problèmes.



La Communauté de Communes du Bassin d'Annonay a financé et réalisé le déplacement en berge de la canalisation d'eaux usées. En parallèle, le Syndicat des Trois Rivières a mis en place 3 seuils piscicoles, qui favoriseront le développement des truites et stabiliseront le profil en long du cours d'eau.



Déplacement de la canalisation du cours d'eau en berge

stabilisation

Seuils sur la Cance à St Julien Vocance



En plus du risque de rupture de la canalisation d'eau potable, l'incision du lit a un impact important sur l'habitabilité piscicole, avec notamment la mise hors d'eau de nombreuses caches.

Le Syndicat des Trois Rivières a donc décidé de mettre en place un seuil de calage en rondin de bois, à l'aval immédiat du réseau d'eau potable et un seuil piscicole au droit de l'ancien seuil d'irrigation. Ainsi la traversée d'eau potable est désormais sécurisée et la faune piscicole a retrouvé un habitat de qualité.

La parole aux acteurs des milieux aquatiques

Marc DOAT

Président de la Fédération de Pêche de l'Ardèche

Quand Jean-Pierre Valette m'a sollicité pour cet article dans le journal du syndicat, j'ai tout de suite accepté. En effet, le Syndicat Trois Rivières est un partenaire de tout premier ordre pour la Fédération et plus généralement le monde de la pêche.

Nos missions sont communes et nous travaillons ensemble au quotidien pour la protection et la mise en valeur des milieux aquatiques. Ces thématiques sont importantes et sont des enjeux essentiels pour l'activité pêche et l'intérêt collectif.

Ce partenariat s'est concrétisé cette année par une participation financière de la Fédération dans les aménagements piscicoles réalisés sur les cours d'eau du bassin versant. En plus, nous sommes engagés dans des missions de promotion de la pêche ; les Associations locales (Gaule Annonéenne, Vanosc, Vocance, St Marcel et Serrières) portent ces projets localement avec par exemple trois ateliers pêche nature à Annonay !

Ce dynamisme est primordial pour l'avenir de nos rivières qui sont le support de notre loisir que beaucoup nous envient mais aussi sont un attrait touristique certain pour le département.

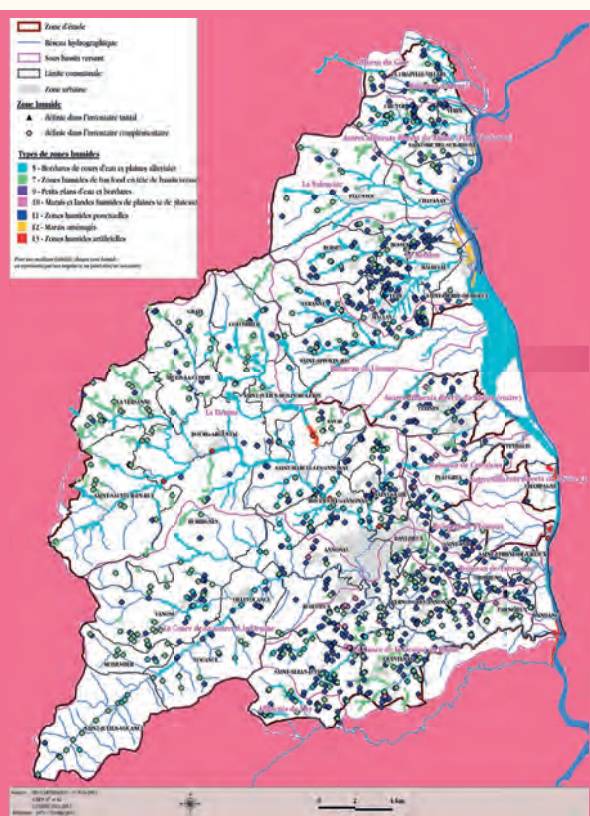
Recensement et diagnostic des zones humides

Le Syndicat des Trois Rivières a mené un inventaire complémentaire des zones humides sur l'ensemble du territoire.

Cette étude a permis d'établir un état des lieux des zones humides (prairies, zones de sources, mares, ripisylves, tourbières, marais, lacs...) en les inventoriant, les délimitant et les caractérisant.

Pour l'ensemble du territoire du Syndicat des Trois Rivières, près de 1400 milieux humides représentant plus de 2000 ha ont été inventoriés selon le critère végétation puis cartographiés et caractérisés suite à des investigations de terrain.

Carte des résultats des zones humides sur le territoire
(Source Etude d'inventaire complémentaire des zones humides)



Orchis tacheté (Orchis maculata)

Quelques chiffres...

- Coût de l'inventaire : 76 262 € TTC
- Aides publiques pour le Syndicat : 61 009 €, (Conseil Général de l'Ardèche, Conseil Général de la Loire, Région Rhône-Alpes, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse)
- Participation du Syndicat des Trois Rivières: 15 253 €

Ces zones humides sont des espaces utiles pour :

- La gestion de la ressource en eau (rôle d'éponge et de régulation des eaux, rôle d'épuration).
- La présence d'activités économiques (agriculture, tourisme...).
- La préservation, le développement et le maintien du patrimoine naturel (biodiversité) et culturel.

Une identification des enjeux associés en terme de patrimoine écologique et de ressource en eau a permis de hiérarchiser les zones humides.

En fonction de ce classement, des actions et des interventions seront engagées ou mises en avant par le Syndicat des Trois Rivières dans un but de préservation, d'amélioration et de maintien des zones humides.

Ces actions pourront être de plusieurs types, à savoir :

- Pédagogiques et de communication : porter à connaissance auprès des collectivités et des acteurs locaux (envoi d'une cartographie de localisation des zones humides par territoire communal ou intercommunal).
- Administratives et réglementaires : prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme (intégration dans les Plans Locaux d'Urbanisme, les Schémas de Cohérence Territoriale).

- Conventionnelles ou contractuelles : mise en place de bonnes pratiques voire d'aménagements sur des zones humides (réalisation de guides, ajustement des pratiques agricoles...).
- Techniques : opérations de restauration, aménagements ou mise en place d'équipements (rétablissement de la connexion avec le cours d'eau) pouvant s'accompagner d'une maîtrise foncière.



Prairie humide



Mare



Marais

Sensibilisation

De la maternelle au lycée



Maquette de l'eau
et le paysage



Découverte
de la faune de la
rivière



Expérience de
«laver l'eau sale»

Pendant l'année scolaire 2011-2012, plus de 30 classes de maternelles et de primaires ont travaillé sur l'eau, notamment 6 écoles (Chuyer, Maclas, Peaugres, Pélussin et St Appolinard) qui bénéficiaient pour la première fois des animations proposées par le Syndicat des Trois Rivières.

Les thèmes abordés sont :

- Les eaux domestiques : l'eau potable, l'eau usée ou encore la consommation d'eau.
- Les différents états de l'eau et le cycle de l'eau.
- La faune et la flore de la rivière.
- Le lien entre l'eau et le paysage.

De plus, des classes de collège, lycée et organisme de formation spécialisé ont également travaillé sur le thème de l'eau avec le Syndicat des Trois Rivières. L'approche est plus approfondie. Les notions sur les composants des cours d'eau ou encore le rôle et les missions du Syndicat des Trois Rivières ont été étudiés.

Prenons soin de nos rivières

Tous les ans, le Syndicat des Trois Rivières organise des opérations de nettoyage des berges et du lit des rivières en collaboration avec les communes volontaires. Cette année, une matinée de nettoyage a eu lieu, le samedi 30 juin, sur le ruisseau de la Valencize dans le centre de Chavanay.

Des élus, des habitants ainsi qu'une association sont venus aider le Syndicat des Trois Rivières dans cette lourde tâche. Ces opérations visent notamment à sensibiliser le public sur la présence de nombreux déchets dans les cours d'eau.

Ainsi, des dizaines de sacs remplis de déchets ont été ramassés et stockés dans différents points de collecte. La commune s'est ensuite chargée de les évacuer à la déchetterie. Divers types de déchets ont été trouvés : bouteilles en plastique, cannettes en aluminium, morceaux de verre, déchets ménagers, ferrailles, fils, morceaux de plastique...



Journée propre sur la Valencize à Chavanay

Les lingettes, un enjeu pour les milieux aquatiques

L'accumulation des lingettes dans les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration occasionnent d'importantes dégradations et dysfonctionnements des installations. L'obstruction des canalisations et le colmatage des pompes installées sur le réseau ou dans les stations d'épuration occasionnent de nombreux déversements d'eaux usées dans les cours d'eau.

Le nombre croissant d'interventions sur les réseaux et l'obligation d'effectuer une surveillance renforcée sur les installations, augmentent le coût d'exploitation des équipements.

Afin de sensibiliser la population sur la problématique des lingettes et de leurs impacts sur le matériel et sur le milieu naturel, le Syndicat des Trois Rivières a édité une plaquette qui sera distribuée prochainement.



Couverture de la plaquette
de sensibilisation
«les lingettes»

Sentier des sources de la Cance

En 2011, la commune de St Julien Vocance, en collaboration avec le Syndicat des Trois Rivières a travaillé sur le projet de mise en valeur du sentier des Sources de la Cance, expliquant le lien entre la vallée, la rivière et ses habitants.

Un premier travail a été effectué par des lycéens d'Annonay (Lycée Agrotech). Puis, la commune l'a complété pour aboutir à la réalisation de 7 panneaux thématiques et d'un panneau d'accueil.

Ces panneaux abordent la faune et la flore de la rivière Cance, ainsi que les relations entre les Hommes, l'utilisation de l'eau et la rivière Cance.

Ces panneaux ont été installés en mars 2012 pour enrichir le sentier.

Ce dernier se compose de 4 parcours :

Sentier n°1 (4,8 km)

Du bourg de St Julien Vocance (Rival)
au hameau du Lucas.

Sentier n°2 (7,6 km)

Du bourg de St Julien Vocance (Rival)
au hameau du Lentier.

Sentier n°3 (10,8 km)

Du bourg de St Julien Vocance (Rival)
au hameau du Four.

Sentier n°4 (14,5 km)

Du bourg de St Julien Vocance (Rival)
aux sources de la Cance.

Un balisage a été mis en place spécifiquement pour chaque parcours du sentier des Sources de la Cance. Il permet ainsi d'accéder aux sources de la Cance, situées en dessous du col des Baraques. Les départs des sentiers, quant à eux, se font dans le bourg de St Julien Vocance, au lieu dit Rival.



Panneau sur le sentier des Sources de la Cance
à St Julien Vocance

Quelques chiffres...

- Coût de l'opération : 13 562,64 € TTC
- Aides publiques : 9 074 € (Région Rhône-Alpes, Conseil Général de l'Ardèche, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse)
- Participation du Syndicat des Trois Rivières et de St Julien Vocance : 4 488,64 €

Un site à découvrir, le « saut de Lorette » à Mallevall

Après une descente assez abrupte en suivant le ruisseau de l'Epervier et ensuite celui du Batalon, nous arrivons à la confluence où les eaux de l'Epervier se jettent dans le Batalon au niveau d'une cascade d'une dizaine de mètre de hauteur.



Saut de Lorette à la confluence des ruisseaux
de l'Epervier et du Batalon à Mallevall

Le nom de cette cascade « saut de Lorette » est accompagné d'une légende :

«Une jeune bergère prénommée Lorette refusait les avances du seigneur du coin. Un jour, poursuivie par celui-ci, elle préféra sauter du haut de la cascade pour lui échapper. Le seigneur sur son cheval, n'ayant pu s'arrêter avant la falaise tomba lui aussi. Certains affirment que Lorette aurait pendant sa chute été retenue par sa jupe, et donc sauvée. D'autres racontent que Lorette, le seigneur et son cheval auraient tous les trois péri.»

Pour y accéder : depuis les parkings de Mallevall, traverser le village médiéval et prendre à gauche la petite rue de la Fabrique pour descendre jusqu'au ruisseau de l'Epervier. Suivre ensuite le sentier longeant le ruisseau vers l'aval en rive droite jusqu'à la cascade. Le retour s'effectue par le même chemin.

Accès parfois difficile, attention à être bien chaussé.
Longueur : 1,6 km - Temps de parcours : 45 min



Travaux d'assainissement

Comme les années précédentes, le Syndicat des Trois Rivières continue d'apporter son assistance technique et administrative aux collectivités souhaitant améliorer le fonctionnement de leurs réseaux d'assainissement (élimination des eaux claires parasites, mise en séparatif...) ainsi que de leurs unités de traitements.

Au cours de l'année 2012, les thématiques suivantes ont ainsi été suivies par la structure :

- Travaux d'élimination d'eaux claires parasites sur les communes de Vanosc, Annonay, Villevocance, Vocance et Saint Sauveur en Rue....
- Travaux de collecte et de transfert des eaux usées sur les communes de Boulieu et Saint Marcel (hameaux de Monchal/Sassolas) et Saint Alban d'Ay.
- Etude diagnostic des systèmes d'assainissement (réseaux et stations d'épuration) sur les communes de Félines et Saint Appolinard permettant d'aboutir à un programme de travaux d'assainissement.



Assainissement des hameaux de Montchal (Boulieu) et de Sassolas (St Marcel)



Mise en séparatif des réseaux à Annonay (Montée des Aygas)

L'ensemble de ces opérations (élimination des eaux claires parasites, amélioration du rendement des réseaux et des stations d'épuration, études...) permet aux collectivités d'améliorer le fonctionnement de leur système d'épuration.



Construction de stations d'épuration

Les hameaux de Boucieu et Chatinais, situés sur la commune d'Annonay disposaient de réseaux d'assainissement permettant de collecter les effluents. Ces derniers s'écoulaient directement au milieu naturel.

Assisté par le Syndicat des Trois Rivières, la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay a décidé de mettre en place une station d'épuration pour chacun des deux hameaux.

Les stations d'épuration, de type filtres plantés de roseaux, ont une capacité de 120 équivalent habitants (EH) pour le hameau de Boucieu et de 140 EH pour celui de Chatinais.

Les travaux ont démarré en juin 2012 et devraient être achevés pour cette fin d'année.

Ce nouvel engagement permet de répondre à l'objectif d'amélioration de la qualité des eaux du territoire en vue d'atteindre le bon état des masses d'eau* fixé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.



Mise en place de matériaux filtrants sur la station d'épuration de Boucieu à Annonay

**Masse d'eau : unité d'évaluation de la qualité des eaux (cours d'eau, plan d'eau...)*



Jeu concours

Afin d'associer le jeune public, le Syndicat des Trois Rivières propose des jeux destinés aux enfants.

Les participants doivent renvoyer le bulletin ci-dessous, dûment complété, avant le 31 janvier 2013, le cachet de la poste faisant foi. Il ne sera accepté qu'un seul bulletin par enfant.

Les prix sont les suivants :

- 1^{er} prix : Livre « Joueurs de nature »
- 2^{ème} prix : Jeux solaires
- 3^{ème} prix : DVD « La prophétie des grenouilles »
- 4^{ème} prix : Livre « Les activités de récup »
- 5^{ème} prix : Jeux « Coccinelle à rétrofriction »

Carte aux trésors

Aide le poisson à nager jusqu'au ver de terre, selon les indications suivantes :

A2 - B3 - C2 - D4 - F3 - E5 - F6 - G6 - H7 - H8 - I9 - J9

Indique la position de :

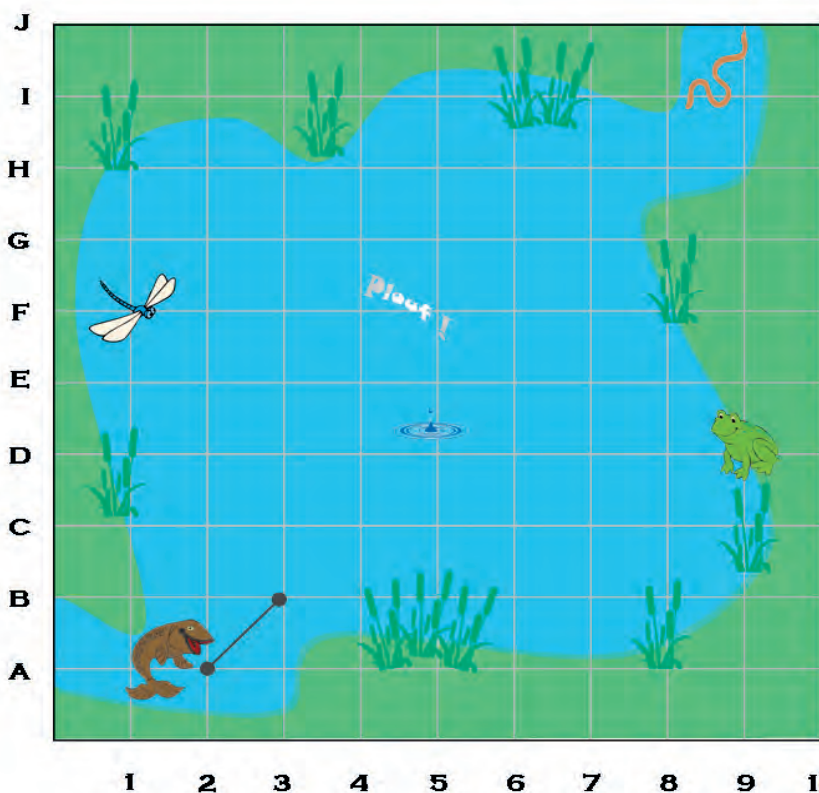
- la grenouille :

- la libellule :

Mots en vrac

Des étiquettes formant des mots se sont mélangées, saurez-vous retrouver les 6 mots. Ils ont un lien avec les cours d'eau.

Chaque mot est divisé en 2 étiquettes et la première lettre est en gras.



Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Numéro de téléphone :

Un tirage au sort des bulletins comportant les bonnes réponses aux deux jeux sera effectué le 8 février 2013 pour déterminer les 5 gagnants. Chaque gagnant sera avisé personnellement du résultat.

Les réponses sont à envoyer au :
Syndicat des Trois Rivières
Château de la Lombardière - BP 8
07430 DAVEZIEUX

Les réponses expédiées après le 31 janvier 2013 ne seront pas prises en considération.